



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Place des accompagnants durant la prise en charge d'un patient aux urgences

Question écrite n° 5330

Texte de la question

M. Mathieu Lefèvre interroge M. le ministre auprès de la ministre du travail, de la santé, de la solidarité et des familles, chargé de la santé et de l'accès aux soins, sur la place des accompagnants durant la prise en charge d'un patient aux urgences. La situation des urgences dans les hôpitaux et cliniques est préoccupante, tant pour les patients que pour les conditions de travail des professionnels de santé. Aux temps d'attente prolongés et au manque de lits disponibles, s'ajoutent les conditions d'accueil parfois précaires des accompagnants. D'une part, la présence de ces derniers est la plus souvent soumise à l'approbation du corps médical alors que leur présence peut être essentielle pour assurer la sécurité des patients durant leur temps d'attente. D'autre part, les espaces d'accueil et le mobilier mis à leur disposition sont bien souvent insuffisants et non adaptés à leurs besoins. Dès lors, renforcer la présence d'accompagnants ou de bénévoles pourrait permettre d'éviter des drames et d'alerter plus rapidement le personnel médical de la détérioration de l'état de santé d'un malade. Ainsi, il lui demande si le Gouvernement envisage des mesures pour remédier à ce problème et notamment une refonte du contenu de la note Urg.FT.23/01 de juillet 2018 du ministère de la santé et de l'accès aux soins sur la place des accompagnants et des bénévoles durant la prise en charge d'un patient aux urgences.

Données clés

Auteur : [M. Mathieu Lefèvre](#)

Circonscription : Val-de-Marne (5^e circonscription) - Ensemble pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5330

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : [Santé et accès aux soins](#)

Ministère attributaire : [Santé et accès aux soins](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 mars 2025](#), page 1999